RCS : MACON
Code greffe : 7106

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MACON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1981 B 00024
Numéro SIREN : 321 175 747
Nom ou dénomination : FOGEX

Ce dépôt a été enregistré le 15/10/2021 sous le numéro de dépôt B2021/003716

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1) **BILAN - ACTIF** B 3716

DGFiP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : FOGEX — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise ESPACE ACTIVITE SENNECE 71000 SENNECE LES MACON — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 2 1 1 7 5 7 4 7 0 0 0 7 0 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le. 30092020 Net 3	N-1 30092019 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	135 034	AG 122 755	12 279	22 216
	Fonds commercial (1)	AH	773 601	AI	773 601	758 101
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 441	AS 3 441		356
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 183 262	AU 940 438	242 824	295 400
	Immobilisations en cours	AV		AW		22 060
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	20 691	BI	20 691	20 628
	TOTAL (II)	BJ	2 116 029	BK 1 066 634	1 049 395	1 118 762
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN	146 079	BO	146 079	127 335
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 606 480	BY 121 971	1 484 509	1 382 771
	Autres créances (3)	BZ	32 480	CA	32 480	163 006
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	1 141 815	CG	1 141 815	1 054 127
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	35 810	CI	35 810	45 948
	TOTAL (III)	CJ	2 962 665	CK 121 971	2 840 694	2 773 187
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	5 078 694	1A 1 188 605	3 890 089	3 891 949

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (0) | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Dépôt au Greffe le : 15 OCT. 2021 TRIBUNAL de COMMERCE de MÂCON

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : FOGEX — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 283 800)	DA	283 800	283 800
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	6 468	6 468
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	35 000	35 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	735 343	816 302
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	34 587	(80 960)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	5 720	28 613
	TOTAL (I)	DL	1 100 917	1 089 224
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	117 028	165 035
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	117 028	165 035
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	136 508	150 493
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	959 402	964 449
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	202 133	196 701
	Dettes fiscales et sociales	DY	809 266	754 487
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	8 588	29 036
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	556 247	542 524
	TOTAL (IV)	EC	2 672 144	2 637 690
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 890 089	3 891 949

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 565 909	2 517 129
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : FOGEX — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	4 052	FB		FC	4 052	11 465
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	3 845 868	FH		FI	3 845 868	3 875 847
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 849 920	FK		FL	3 849 920	3 887 313
	Production stockée*					FM	18 744	(27 393)
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	210 171	229 175
	Autres produits (1) (11)					FQ	62	299
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 078 896	4 089 394
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 909	10 856
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 056 990	1 401 535
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	62 554	71 915
	Salaires et traitements*					FY	1 965 087	1 771 016
	Charges sociales (10)					FZ	786 722	719 566
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	132 265	76 563
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	19 409	70 495
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	21 226	20 700
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4 047 161	4 142 645
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	31 735	(53 251)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		58
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		3 000
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		3 058
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 011	9 546
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	11 011	9 546
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(11 011)	(6 488)
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	20 724	(59 740)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : FOGEX — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	25 412	97
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	25 412	97
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		35
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	10 755	8 483
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	2 519	13 324
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	13 274	21 842
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	12 138	(21 745)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(1 725)	(525)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 104 308	4 092 548
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 069 722	4 173 508
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	34 587	(80 960)

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY			
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G			
(3)	Dont - Crédit bail mobilier *	HP			
	Dont - Crédit bail immobilier	HQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H			
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	9 708	9 170	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
(9)	Dont transferts de charges	A1	62 547	12 413	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	18 124	9 430	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9				
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7				

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cession d'immobilisations	10 755	
Amortissements dérogatoires	2 519	25 412

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 890 089.12 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 849 920.01 Euros et dégageant un bénéfice de 34 586.83 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement de l'exercice.

Il n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 30 septembre 2020.
Ainsi, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences et les méthodes comptables y compris les estimations maintenues.
La situation sanitaire et le contexte économique restent évolutifs. Il est difficile d'en estimer les impacts financiers à la date d'arrêté des comptes.

A ce jour, la société n'est pas en mesure de chiffrer l'impact précis à moyen ou long terme de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat. Toutefois elle constate que cette crise sanitaire a un impact sur son activité.
Sur l'exercice clos au 30 septembre 2020, l'activité a été maintenue. La société a eu recours à l'activité partielle. Elle n'a pas mis en place de PGE.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Compte tenu du rebond de l'épidémie du Covid-19, un dispositif exceptionnel a de nouveau été déclaré par un décret du 14 octobre 2020 à partir du 17 octobre pour un mois. Il a permis d'instaurer un couvre-feu dans plusieurs métropoles, puis dans 54 départements, avant qu'un nouveau confinement national ne soit instauré le 30 octobre dernier. La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorise la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 et porte diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

La 2eme vague de la crise sanitaire du COVID-19 pourrait s'accompagner de nouvelles ou d'une intensification des conséquences économiques et financières multiples pour nous même, et, pour nos clients, fournisseurs et partenaires notamment sur notre/leur financement et notre/leur activité.
Nous ne sommes pas en mesure, à la date d'élaboration de ce document, d'évaluer l'étendue de ces nouvelles conséquences.

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	7
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	7
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	8
Permanence ou changement de méthodes	8
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	9
Etat des amortissements	9
Etat des provisions	10
Etat des échéances des créances et des dettes	11
Composition du capital social	11
Fonds commercial	11
Autres immobilisations incorporelles	12
Evaluation des immobilisations corporelles	12
Evaluation des amortissements	12
Evaluations des produits et en cours	12
Evaluation des créances et des dettes	12
Dépréciation des créances	12
Disponibilités en Euros	13
Produits à recevoir	13
Charges à payer	13
Charges et produits constatés d'avance	13
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	14
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	14

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

A ce jour la société n'a pas eu recours au PGE ni à un report de ses échéances sociales et fiscales.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	847 743		16 773
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	8 643		
Installations générales agencements aménagements divers	668 447		15 850
Matériel de transport	11 393		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	497 223		9 554
Immobilisations corporelles en cours	53 475		
TOTAL	1 239 182		25 404
Prêts, autres immobilisations financières	20 628		62
TOTAL	20 628		62
TOTAL GENERAL	2 107 553		42 239

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	-44 120	1	908 635	908 635
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		5 202	3 441	3 441
Installations générales agencements aménagements divers		7 812	676 485	676 485
Matériel de transport		11 393		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			506 777	506 777
Immobilisations corporelles en cours	44 120	9 355		
TOTAL	44 120	33 763	1 186 703	1 186 703
Prêts, autres immobilisations financières			20 691	20 691
TOTAL			20 691	20 691
TOTAL GENERAL		33 763	2 116 029	2 116 029

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	67 426	55 329		122 755
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	8 287	356	5 202	3 441
Installations générales agencements aménagements divers	469 493	25 983	7 167	488 309
Matériel de transport	8 539	2 099	10 638	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	403 631	48 498		452 130
TOTAL	889 950	76 936	23 007	943 879
TOTAL GENERAL	957 376	132 265	23 007	1 066 634

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	55 329				
Instal.techniques matériel outillage indus.	356				
Instal.générales agenc.aménag.divers	25 983				
Matériel de transport	2 099				
Matériel de bureau informatique mobilier	48 498				
TOTAL	76 936				
TOTAL GENERAL	132 265				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	28 613	2 519	25 412		5 720
TOTAL	28 613	2 519	25 412		5 720

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	165 035		48 007		117 028
TOTAL	165 035		48 007		117 028

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations corporelles	31 415		31 415		
Sur comptes clients	170 763	19 409	68 202		121 971
TOTAL	202 178	19 409	99 617		121 971
TOTAL GENERAL	395 826	21 928	173 036		244 719
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		19 409	147 624		
exceptionnelles		2 519	25 412		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	20 691	-0	20 691
Autres créances clients	1 606 480	1 606 480	
Impôts sur les bénéfices	2 250	2 250	
Taxe sur la valeur ajoutée	29 872	29 872	
Débiteurs divers	359	359	
Charges constatées d'avance	35 810	35 810	
TOTAL	1 695 461	1 674 770	20 691

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	557	557		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	135 951	29 716	106 235	
Fournisseurs et comptes rattachés	202 133	202 133		
Personnel et comptes rattachés	282 340	282 340		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	194 187	194 187		
Taxe sur la valeur ajoutée	318 534	318 534		
Autres impôts taxes et assimilés	14 205	14 205		
Groupe et associés	959 402	959 402		
Autres dettes	8 588	8 588		
Produits constatés d'avance	556 247	556 247		
TOTAL	2 672 144	2 565 909	106 235	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	636			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	14 049			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100.0000	2 838			2 838

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Droit de présent. clientèle	625 337		148 264	773 601	
Total	625 337		148 264	773 601	

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
Novaxel	43 280	20.00
Autres logiciels	47 634	33.33
Autres logiciels	44 120	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

L'amortissement dégressif est constaté en amortissement dérogatoire.
Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Outillage industriel	Linéaire	4 à 5 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 4 ans
Matériel de bureau et inform.	Linéaire et dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	84 678
Autres créances	359
Disponibilités	160
Total	85 197

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	557
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	160 908
Dettes fiscales et sociales	292 331
Autres dettes	7 222
Total	461 018

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	35 810
Total	35 810
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	556 247
Total	556 247

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	11 011	
Dont entreprises liées	9 708	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
La société verse des cotisations à un organisme à prestations définies. La valeur des fonds détenus au 31 décembre 2019 s'élève à 81 745 €.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
		295 894
Engagement total		295 894

Hypothèses de calculs retenues

Convention Collective des Experts-Comptables
- méthodes des unités de crédit projetées
- départ à la retraite à l'âge de 60-62 ans (âge légal de départ)
- table de mortalité : INSEE 2019
- profil de carrière à croissance de 1,5 %, turn over moyen
- taux d'actualisation net d'inflation : 0.00 %
- taux de charges : 45.00 %

FOGEX
SASU au capital de 283.800 euros
644 Rue des Grandes Teppes
71000 SENNECÉ LÈS MÂCON

Macon B 321 175 747
Siret: 321 175 747 00070
Code NAF : 6920 Z

Exercice clos le 30/09/2020

AMV AUDIT ET COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
26 rue Raspail
69600 OULLINS

FOGEX
SASU au capital de 283.800 euros
644 Rue des Grandes Teppes
71000 SENNECÉ LÈS MÂCON

Macon B 321 175 747
Siret: 321 175 747 00070
Code NAF : 6920 Z

AMV AUDIT ET COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
26 rue Raspail
69600 OULLINS

Exercice clos le 30/09/2020

I - Rapport sur les comptes annuels

II - Etats financiers

FOGEX
SASU au capital de 283.800 euros
644 Rue des Grandes Teppes
71000 SENNECÉ LÈS MÂCON

Macon B 321 175 747
Siret: 321 175 747 00070
Code NAF : 6920 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

AMV AUDIT ET COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
26 rue Raspail
69600 OULLINS

fifty Bees
Innover l'entreprise

SASU FOGEX
644 Rue des Grandes Teppes

71000 SENNECÉ LÈS MÂCON

Jean Michard
Delphine Michard-Grunwald
Bruno Nicolas-Vullierme

Experts-Comptables
Commissaires aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2020

A l'Associé unique de la société **FOGEX**,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **FOGEX** relatifs à l'exercice clos le **30 septembre 2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Lyon

Tél. : +33 (0)4 72 66 20 00
E-mail : contact@fifty-bees.com
www.fifty-bees.com
26, rue Raspail - 69600 Oullins
FRANCE

AMV - SAS au capital de 541 100 euros RCS Lyon B 382 600 500 NAF 6920 Z

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATIONS DE NOS APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constitue des dépréciations de ses créances clients, tels que décrits dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue, décrite dans la note de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Oullins,
Le 3 mars 2021

SAS AMV AUDIT ET COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes

Jean MICHARD

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/09/2020 12			Exercice N-1 30/09/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	135 034	122 755	12 279	22 216	-9 936	-44.73
	Fonds commercial (1)	773 601		773 601	758 101	15 500	2.04
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	3 441	3 441		356	-356	-100.00
	Autres immobilisations corporelles	1 183 262	940 438	242 824	295 400	-52 577	-17.80
	Immobilisations en cours				22 060	-22 060	-100.00
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	20 691		20 691	20 628	62	0.30
	Total II	2 116 029	1 066 634	1 049 395	1 118 762	-69 367	-6.20
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens	146 079		146 079	127 335	18 744	14.72
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 606 480	121 971	1 484 509	1 382 771	101 738	7.36
	Autres créances	32 480		32 480	163 006	-130 525	-80.07
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 141 815		1 141 815	1 054 127	87 688	8.32
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	35 810		35 810	45 948	-10 138	-22.06
	Total III	2 962 665	121 971	2 840 694	2 773 187	67 507	2.43
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 078 694	1 188 605	3 890 089	3 891 949	-1 860	-0.05

(1) Dont droit au bail
(2) Dont a moins d'un an -0
(3) Dont a plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/09/2020 12	Exercice N-1 30/09/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 283 800)	283 800	283 800		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	6 468	6 468		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	35 000	35 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	735 343	816 302	-80 960	-9.92
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	34 587	-80 960	115 547	142.72
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	5 720	28 613	-22 893	-80.01
	Total I	1 100 917	1 089 224	11 694	1.07
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	117 028	165 035	-48 007	-29.09
	Provisions pour charges				
	Total III	117 028	165 035	-48 007	-29.09
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	136 040	150 098	-14 058	-9.37
	Concours bancaires courants	468	395	73	18.47
	Emprunts et dettes financières diverses	959 402	964 449	-5 047	-0.52
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	202 133	196 701	5 432	2.76
	Dettes fiscales et sociales	809 266	754 487	54 779	7.26
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	8 588	29 036	-20 448	-70.42
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	556 247	542 524	13 723	2.53
	Total IV	2 672 144	2 637 690	34 454	1.31
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 890 089	3 891 949	-1 860	-0.05
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 565 909	2 517 129		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2020 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	30/09/2019 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	4 052		4 052	11 465	-7 413	-64.66
Production vendue de biens						
Production vendue de services	3 845 868		3 845 868	3 875 847	-29 979	-0.77
Chiffre d'affaires NET	3 849 920		3 849 920	3 887 313	-37 393	-0.96
Production stockée			18 744	-27 393	46 137	168.43
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			210 171	229 175	-19 005	-8.29
Autres produits			62	299	-237	-79.29
Total des Produits d'exploitation (I)			4 078 896	4 089 394	-10 497	-0.26
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			2 909	10 856	-7 947	-73.20
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 056 990	1 401 535	-344 545	-24.58
Impôts, taxes et versements assimilés			62 554	71 915	-9 360	-13.02
Salaires et traitements			1 965 087	1 771 016	194 071	10.96
Charges sociales			786 722	719 566	67 156	9.33
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			132 265	76 563	55 702	72.75
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			19 409	70 495	-51 086	-72.47
Dotations aux provisions						
Autres charges			21 226	20 700	526	2.54
Total des Charges d'exploitation (II)			4 047 161	4 142 645	-95 484	-2.30
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			31 735	-53 251	84 986	159.59
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afferents a des exercices anterieurs
(2) Dont charges afferentes a des exercices anterieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2020 12	Exercice N-1 30/09/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)		58	-58	-100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		3 000	-3 000	-100.00
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V		3 058	-3 058	-100.00
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	11 011	9 546	1 465	15.35
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	11 011	9 546	1 465	15.35
2. Résultat financier (V-VI)	-11 011	-6 488	-4 523	-69.71
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	20 724	-59 740	80 464	134.69
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	25 412	97	25 315	NS
Total VII	25 412	97	25 315	NS
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		35	-35	-100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	10 755	8 483	2 272	26.78
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 519	13 324	-10 805	-81.10
Total VIII	13 274	21 842	-8 568	-39.23
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	12 138	-21 745	33 883	155.82
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 725	-525	-1 200	-228.57
Total des produits (I+III+V+VII)	4 104 308	4 092 548	11 760	0.29
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 069 722	4 173 508	-103 786	-2.49
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	34 587	-80 960	115 547	142.72

* Y compris Redevance de credit bail mobilier
Redevance de credit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liees
(4) Dont interêts concernant les entreprises liees 9 708 9 170

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 890 089.12 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 849 920.01 Euros et dégageant un bénéfice de 34 586.83 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement de l'exercice.

Il n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 30 septembre 2020.
Ainsi, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences et les méthodes comptables y compris les estimations maintenues.
La situation sanitaire et le contexte économique restent évolutifs. Il est difficile d'en estimer les impacts financiers à la date d'arrêté des comptes.

A ce jour, la société n'est pas en mesure de chiffrer l'impact précis à moyen ou long terme de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat. Toutefois elle constate que cette crise sanitaire a un impact sur son activité.
Sur l'exercice clos au 30 septembre 2020, l'activité a été maintenue. La société a eu recours à l'activité partielle. Elle n'a pas mis en place de PGE.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Compte tenu du rebond de l'épidémie du Covid-19, un dispositif exceptionnel a de nouveau été déclaré par un décret du 14 octobre 2020 à partir du 17 octobre pour un mois. Il a permis d'instaurer un couvre-feu dans plusieurs métropoles, puis dans 54 départements, avant qu'un nouveau confinement national ne soit instauré le 30 octobre dernier. La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorise la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 et porte diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

La 2eme vague de la crise sanitaire du COVID-19 pourrait s'accompagner de nouvelles ou d'une intensification des conséquences économiques et financières multiples pour nous même, et, pour nos clients, fournisseurs et partenaires notamment sur notre/leur financement et notre/leur activité.
Nous ne sommes pas en mesure, à la date d'élaboration de ce document, d'évaluer l'étendue de ces nouvelles conséquences.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

A ce jour la société n'a pas eu recours au PGE ni à un report de ses échéances sociales et fiscales.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	847 743		16 773
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	8 643		
Installations générales agencements aménagements divers	668 447		15 850
Matériel de transport	11 393		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	497 223		9 554
Immobilisations corporelles en cours	53 475		
TOTAL	1 239 182		25 404
Prêts, autres immobilisations financières	20 628		62
TOTAL	20 628		62
TOTAL GENERAL	2 107 553		42 239

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	-44 120	1	908 635	908 635
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		5 202	3 441	3 441
Installations générales agencements aménagements divers		7 812	676 485	676 485
Matériel de transport		11 393		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			506 777	506 777
Immobilisations corporelles en cours	44 120	9 355		
TOTAL	44 120	33 763	1 186 703	1 186 703
Prêts, autres immobilisations financières			20 691	20 691
TOTAL			20 691	20 691
TOTAL GENERAL		33 763	2 116 029	2 116 029

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	67 426	55 329		122 755
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	8 287	356	5 202	3 441
Installations générales agencements aménagements divers	469 493	25 983	7 167	488 309
Matériel de transport	8 539	2 099	10 638	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	403 631	48 498		452 130
TOTAL	889 950	76 936	23 007	943 879
TOTAL GENERAL	957 376	132 265	23 007	1 066 634

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	55 329				
Instal.techniques matériel outillage indus	356				
Instal.générales agenc.aménag.divers	25 983				
Matériel de transport	2 099				
Matériel de bureau informatique mobilier	48 498				
TOTAL	76 936				
TOTAL GENERAL	132 265				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	28 613	2 519	25 412		5 720
TOTAL	28 613	2 519	25 412		5 720

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	165 035		48 007		117 028
TOTAL	165 035		48 007		117 028

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations corporelles	31 415		31 415		
Sur comptes clients	170 763	19 409	68 202		121 971
TOTAL	202 178	19 409	99 617		121 971
TOTAL GENERAL	395 826	21 928	173 036		244 719
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		19 409	147 624		
exceptionnelles		2 519	25 412		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	20 691	-0	20 691
Autres créances clients	1 606 480	1 606 480	
Impôts sur les bénéfices	2 250	2 250	
Taxe sur la valeur ajoutée	29 872	29 872	
Débiteurs divers	359	359	
Charges constatées d'avance	35 810	35 810	
TOTAL	1 695 461	1 674 770	20 691

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	557	557		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	135 951	29 716	106 235	
Fournisseurs et comptes rattachés	202 133	202 133		
Personnel et comptes rattachés	282 340	282 340		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	194 187	194 187		
Taxe sur la valeur ajoutée	318 534	318 534		
Autres impôts taxes et assimilés	14 205	14 205		
Groupe et associés	959 402	959 402		
Autres dettes	8 588	8 588		
Produits constatés d'avance	556 247	556 247		
TOTAL	2 672 144	2 565 909	106 235	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	636			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	14 049			

Composition du capital social

(PCG Art 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100.0000	2 838			2 838

Fonds commercial

(Code du Commerce Art R 123-186, PCG Art 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Droit de présent. clientèle	625 337		148 264	773 601	
Total	625 337		148 264	773 601	

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
Novaxel	43 280	20.00
Autres logiciels	47 634	33.33
Autres logiciels	44 120	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

L'amortissement dégressif est constaté en amortissement dérogatoire.
Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Outillage industriel	Linéaire	4 à 5 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 4 ans
Matériel de bureau et inform.	Linéaire et dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art 831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	84 678
Autres créances	359
Disponibilités	160
Total	85 197

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	557
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	160 908
Dettes fiscales et sociales	292 331
Autres dettes	7 222
Total	461 018

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	35 810
Total	35 810
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	556 247
Total	556 247

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art 831-2 et Art 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	11 011	
Dont entreprises liées	9 708	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art 531-2/9. Art 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
La société verse des cotisations à un organisme à prestations définies. La valeur des fonds détenus au 31 décembre 2019 s'élève à 81 745 €.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
		295 894
Engagement total		295 894

Hypothèses de calculs retenues

Convention Collective des Experts-Comptables
- méthodes des unités de crédit projetées
- départ à la retraite à l'âge de 60-62 ans (âge légal de départ)
- table de mortalité : INSEE 2019
- profil de carrière à croissance de 1,5 %, turn over moyen
- taux d'actualisation net d'inflation : 0.00 %
- taux de charges : 45.00 %

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
ANDRE LE GROUPE N° SIREN : 517220364	SAS	350 000	AVENUE CHARLE DE GAULLE 21200 BEAUNE

FOGEX
Société par actions simplifiée au capital de 283 800 euros
Siège social : 644 Rue des Grandes Teppes – Espace d'Activités de Sennecé
71000 SENNECÉ LÈS MÂCON

321 175 747 RCS MÂCON

(la « **Société** »)

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 19 MARS 2021

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2020

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'élevant à 34 586,83 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2020 : **34 586,83 euros**

- à titre de dividendes à l'associé unique, pour : **34 500,00 euros**
soit 12,16 euros environ par action

- au compte « autres réserves », pour : **86,83 euros**
s'élevant ainsi à 735 429,44 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

L'Associé Unique prend acte que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 pourcents prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 34 500 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution ; étant rappelé que les revenus sont éligibles à ladite réfaction lorsque leur bénéficiaire est soumis à l'impôt sur le revenu et opte pour l'application du barème progressif.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Montant éligible à la réfaction [2]	Montant non éligible à la réfaction
30 septembre 2019	0	0	0
30 septembre 2018	96 000	96 000	0
30 septembre 2017	269 610	269 610	0

[2] : *si bénéficiaire(s) soumis à l'impôt sur le revenu et optant pour l'application du barème progressif*

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2020

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'élevant à 34 586,83 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2020 : **34 586,83 euros**

- à titre de dividendes à l'associé unique, pour : **34 500,00 euros**
soit 12,16 euros environ par action

- au compte « autres réserves », pour : **86,83 euros**
s'élevant ainsi à 735 429,44 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

L'Associé Unique prend acte que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 pourcents prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 34 500 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution ; étant rappelé que les revenus sont éligibles à ladite réfaction lorsque leur bénéficiaire est soumis à l'impôt sur le revenu et opte pour l'application du barème progressif.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Montant éligible à la réfaction [3]	Montant non éligible à la réfaction
30 septembre 2019	0	0	0
30 septembre 2018	96 000	96 000	0
30 septembre 2017	269 610	269 610	0

Certifié conforme
Le Président

[3] : *si bénéficiaire(s) soumis à l'impôt sur le revenu et optant pour l'application du barème progressif*